Commune de Tulle

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

Exposé des motifs

PLU	PRESCRIT	ARRETE	APPROUVE
Révision du P.O.S. au P.L.U.	28/09/06	14/12/10	27/09/11
Révision allégée n°1	09/07/13	10/12/13	22/04/14

La commune de Tulle a décidé de lancer une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Celle-ci porte sur la rectification d'une délimitation de la zone UX au lieu-dit « MULATET ».

Les limites constructibles de la zone UX au lieu-dit « MULATET » doivent être corrigées pour englober les parcelles BT 115, BT 116 et BT 471 (pour partie) situées en zone N du P.L.U.

Cette correction est rendue nécessaire afin d'inclure dans la zone UX l'extrémité d'un bâtiment commercial existant, une réserve à incendie ainsi qu'une plateforme déjà aménagée pour l'accueil d'une activité commerciale.

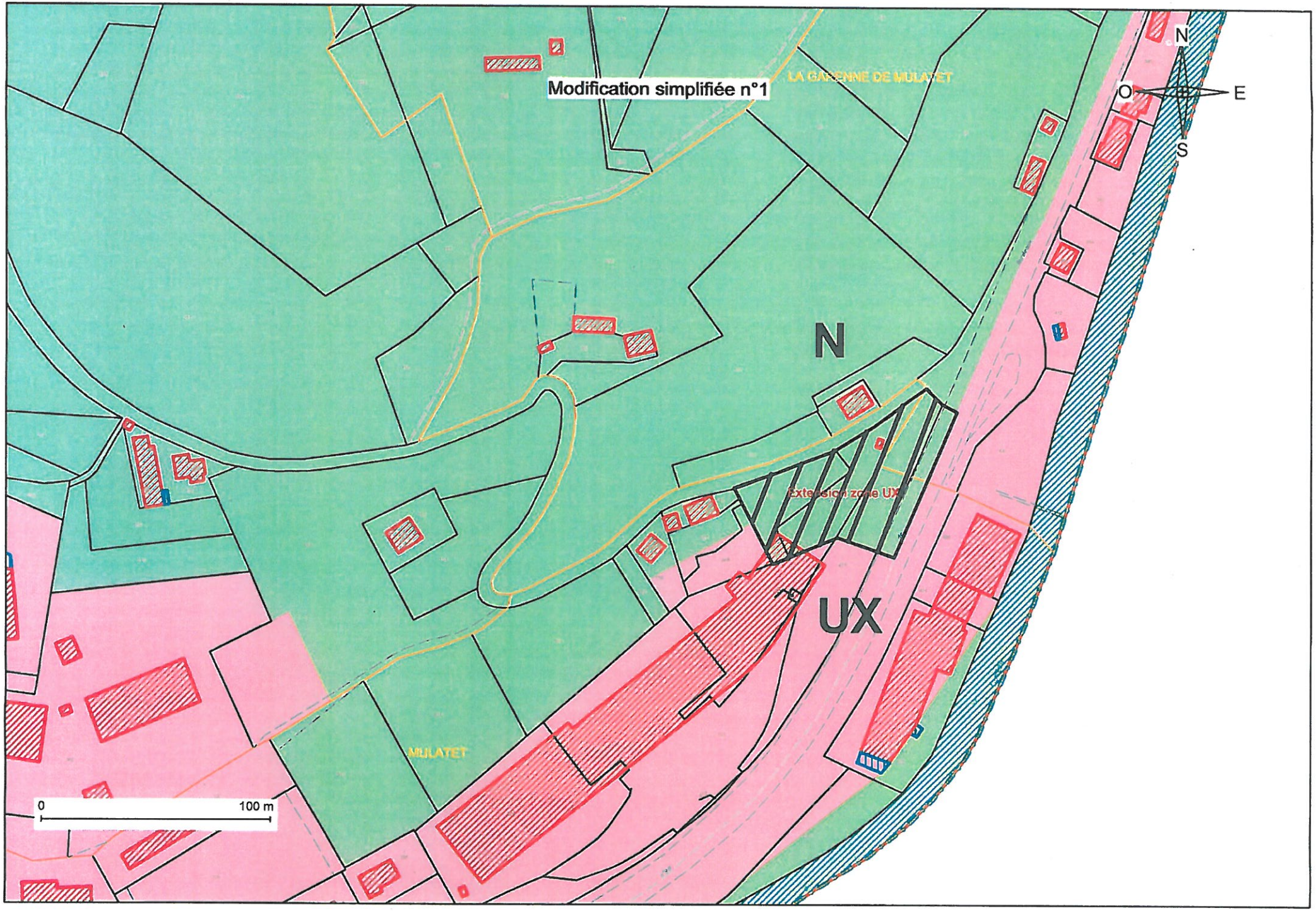
Ces aménagements étaient déjà existants en 2011 lors de la révision du PLU mais par erreur, n'ont pas été inclus dans le périmètre de la zone UX.

La surface constructible étendue est de :

→ Parcelle BT 115 : 1132 m²
→ Parcelle BT 116 : 957 m²
→ Parcelle BT 471 (partie) : 1041 m²
3130 m²

Modification simplifiée n°1

PLANS


Modification simplifiée n°1
LA GARENNE DE MULATET
N
O
E
S
N
Extension zone UX
UX
MULATET
0
100 m



Modification simplifiée n°1